



MAIRIE  
DE  
**SAINT-MARTIN-EN-GÂTINOIS**  
3, Grande-Rue  
71350

Téléphone-répondeur 03 85 91 81 73

## PROCES VERBAL

### Séance du conseil Municipal du 16 février 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal à la Mairie sous la Présidence de Monsieur CHATRY Georges,

**Présents** : Messieurs LAUQUIN Gérard- CHATRY Georges- CHATRY Julien- ACHAIN Etienne- ROBLET Jean-Paul -Madame FEVRE Violaine- AUBLANC Véronique

**Absents** : ROUSSOT Christelle - SAUNOIS Ludovic – GILLE René

**Secrétaire de séance** : LAUQUIN Gérard

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, le Procès-Verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.  
Monsieur LAUQUIN Gérard est nommé secrétaire de séance.

#### Energie Renouvelable

Dans le cadre de l'application de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023, les communes doivent déterminer des zones d'accélération d'Energie Renouvelable (ZAER). Suite à la concertation du public, le conseil municipal décide de retenir la zone des parcelles ZH 38 et 36 pour des panneaux photovoltaïques au sol.

#### Droit de préemption urbain

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer son droit de préemption urbain sur 1 seule des parcelles proposées (ZC24).

#### Compte de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le Compte de Gestion pour l'année 2023 tenu par le trésorier, Monsieur ROSE HANO et Madame LAUPRETE.

#### Compte administratif

	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	55 270 €	211 179.81 €	266 449.81 €
<b>Dépenses</b>	83 557.52 €	151 714.64 €	235 272.16 €
<b>Résultat</b>	-28 287.52 €	59 465.17 €	31 177.65 €

Sous la présidence de Madame FEVRE Violaine, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2023.

#### Affectation des Résultats 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

Investissement affectation du résultat (R1068)	11 182.14 €
Fonctionnement reporter (R002) :	105 731.39 €
Résultat d'investissement reporter (R001) :	- 11 82.14 €

#### Subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

AMICALE DONNEURS DE SANG VERDUN SUR LE DOUBS	40.00 €
ASS PARENTS ELEVES COLLEGE DE VERDUN SUR LE DOUBS	160.00 €
COOP SCOLAIRE MATERNELLE ALLEREY SUR SAONE	160.00 €
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE ALLEREY SUR SAONE	240.00 €
FOOTBALL CLUB VERDUNOIS	40.00 €
GROUPE ETUDE HISTORIQUE VERDUN SUR LE DOUBS	40.00 €
L'ART ET LA CRAIE	40.00 €
LASAIN MARTINOISE	500.00 €
LES AMIS DU BLE ET DU PAIN	40.00 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024 article 65748.

### Fondation au patrimoine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour la cotisation annuelle de 100 €.

### Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur de 30 € correspondant à un titre non réglé en 2021.

### Prime de pouvoir d'achat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer la prime exceptionnelle au pouvoir d'achat aux agents de la commune.

### Indemnisation bulletin municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'indemniser un conseiller pour l'élaboration du bulletin communale.

### Membres AFR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme les cinq membres pour la mise en place du nouveau bureau de l'association foncière.

### Divers

- Changement de 2 projecteurs en LED à l'église
- Journée du patrimoine reconduit (Exposition de Petit Train)
- Course cycliste le 23 mars 2024
- Remercient aux conseillers pour la pose des plaques à la maison de GERGY.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance  
Monsieur LAUQUIN Gérard



Le Maire  
Monsieur CHATRY Georges

